

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 18 décembre 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 11 décembre 2014

Publié le 19 décembre 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 6

SCRUTIN : POUR : 75

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NÉ SE PRONONCE PAS : 0

Membres titulaires présents :

M. Alain MILLOT	M. Abderrahim BAKA	M. Louis LEGRAND
M. Pierre PRIBETICH	M. François REBSAMEN	M. Patrick ORSOLA
M. Jean ESMONIN	Mme Stéphanie MODDE	M. François NOWOTNY
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Christine MARTIN	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Danielle JUBAN	M. Gaston FOUCHERES
Mme Catherine HERVIEU	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	Mme Hélène ROY	Mme Céline TONOT
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	M. Joël MEKHANTAR	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Michel JULIEN	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Corinne PIOMBINO
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Patrick BAUDEMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Anne ERSCHENS	M. Jean-Frédéric COURT
M. Michel ROTGER	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Anaïs BLANC
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	M. Damien THIEULEUX
Mme Badiââ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. André GERVAIS	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	M. Gilbert MENUT
M. Charles ROZOY	Mme Sandrine RICHARD	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean-Claude GIRARD	M. Thierry FALCONNET	M. Cyril GAUCHER.
M. Patrick MOREAU	Mme Claudine DAL MOLIN	

Membres suppléants avec voix délibératives présents :

M. Bertrand FRANET

Membres titulaires absents :

M. François HELIE	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Bertrand FRANET
M. Édouard CAVIN	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
M. Roland PONSAA	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiââ MASLOUHI
M. Jean DUBUET	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Anne ERSCHENS
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Collecte et valorisation des déchets ultimes du crématorium - Reversement aux associations

L'activité du Crématorium génère une quantité de résidus ultimes dont il convient d'assurer la collecte et l'élimination (prothèses médicales, plaques, vis, poignées de cercueils, agrafes, structures métalliques, etc ...).

Pour ce faire, leur prise en charge est confiée à un prestataire spécialisé dans ce domaine d'activités, qui se traduit par la mise à disposition de bacs, la collecte, le traitement, le recyclage, voire la valorisation des déchets, et au besoin leur élimination.

Par contrat notifié le 10 décembre 2013, un partenariat a été passé avec OrthoMétals, société néerlandaise leader sur le marché mondial du recyclage d'implants orthopédiques ; ce contrat intègre le principe de valorisation financière des matériaux issus de la crémation et du reversement de ce produit à la collectivité ; la somme est ensuite allouée à une organisation caritative.

OrthoMétals a fait procéder à un premier enlèvement de déchets le 21 juillet dernier ; à l'issue du tri effectué, la Société a reversé au Grand Dijon la somme de 6710,25 €.

Il vous est proposé :

- de confirmer le principe de reversement des sommes à percevoir à une organisation caritative ;
- de désigner les associations susceptibles de bénéficier de ce versement ; compte tenu de la somme reversée par OrthoMétals, plusieurs bénéficiaires peuvent être désignés :

Associations locales

- Association pour le Don d'Organes et de Tissus Humains (FRANCE ADOT 21)
- SOS Amitié Dijon Bourgogne
- Association de Conjointes Survivants de Côte d'Or (FAVEC 21)
- Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD 21)
- Jusqu'À La Mort Accompagner La Vie (JALMALV Dijon)
- Association Jean-Pierre Père pour La Mirandière

Association nationale

- Association Française d'Information Funéraire (AFIF)

Chacune des associations sus-citées recevra 1000 €, sauf JALMALV qui percevra 710,25 € en complément d'un premier versement de 309 € effectué début 2014 au titre de la valorisation des déchets 2013.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de confirmer** le principe de reversement des sommes perçues au titre de la collecte des déchets ultimes du crématorium ;
- **de dire** que les associations sus-citées seront bénéficiaires d'un versement comme indiqué ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous documents à intervenir.